



Permis de conduire étranger

Par **Lili06680**, le **22/04/2017 à 22:08**

Bonjour, rnDepuis 1994 je suis en France, en 1997 j'ai eu mon rnTitre de séjour, en 2004 je suis rentrer en Tunisie rnpour passer mon permis mais en venant en France rnje ne l'ai pas échangé et entre 2009 et 2010rnj'ai eu la nationalité Française et depuis tout ce tempsrnje conduisais avec le permis Tunisien. rnJe peux changer mon permis en France ? rnOu je peux passer mon permis en Algériern(Je reste 6 mois là-bas) rnMerci d'avance j'ai besoin d'aide au plus vite parce quernje ne peux plus rouler avec mon permis tunisien suite àrnun contrôle.

Par **morobar**, le **23/04/2017 à 08:06**

Bonjour,rnVous pouvez aussi vous présenter à l'examen du permis, sans obligation de détenir le livret d'apprentissage, ni d'effectuer les 20 heures de conduite o obligatoires.

Par **le semaphore**, le **23/04/2017 à 08:42**

Bonjour rnVotre permis Tunisien n'a jamais été valable en France puisque obtenu après le départ de Tunisie et alors que votre résidence habituelle était française .rnSi vous êtes français , vous pouvez le passer dans n'importe quel pays hors UE a la condition de vous inscrire au consulat français correspondant à votre résidence effective dans ce pays .rn6 mois après la date d'inscription vous pourrez obtenir si vous revenez en France une attestation de radiation , permettant de faire l'échange contre un titre français dans l'année qui suivra l'installation en France .